

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021 A 17H30

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf avril à 17 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni, compte tenu des raisons sanitaires, au cinéma Le Nouveau Palace sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire

Etaient Présents :

Claude FERRER, Paule GORCE, Philippe MOLY, Christian DUNYACH, Francis VILA, Michèle AURIOL, Alain PERRARD, Linda BINI, Bernard REMEDI, Francine BORRAT, Ghislaine PALAU

Absents excusés : Elisa TELL, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU a donné procuration à Claude FERRER, Jean-Michel FITE a donné procuration à Philippe MOLY

Secrétaire de séance : Michèle AURIOL

Les points suivants ont été traités :

Rapport de la commission d'ouverture des plis pour les travaux de débroussaillage des talus et accotements de la voirie communale

Madame BORRAT Francine a quitté momentanément la salle.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son souhait de faire réaliser les travaux de fauchage, de débroussaillage, et élagage des voies communales, par une entreprise privée.

Un dossier de consultation a été établi pour permettre de conclure un accord-cadre ;

Il a lancé la consultation de 3 prestataires ;

Le marché est composé d'un seul lot avec un maximum annuel de : 22 000 € HT et sans minimum ;

Date limite de réception des offres le 22 mars 2021 à 9h.

La commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 09 avril 2021 à 16H a ouvert les propositions de GAEC Le Rossignol à Prats de Mollo la Preste ; SAS Agriforest à Prats de Mollo la Preste ; M. JOURDA Joël à Bompas

La commission d'ouverture des plis après analyse des offres du 14 avril 2021 propose de retenir le prestataire suivant :

Prestataire	Prestation demandée	Montant unitaire HT	Montant unitaire TTC
SAS Agriforest	Débroussaillage mécanique avec épaveuse hors agglomération	0.07 € le mètre linéaire	0.084 €
	Débroussaillage mécanique avec épaveuse en agglomération	55 € l'heure	66.00 €
	Débroussaillage manuel	24 € l'heure	28.80 €

Les prix sont forfaitaires et non révisables pendant 4 ans.

Le Conseil Municipal après délibération,

VOTE : présents : 10+2 procurations - suffrages exprimés : 12 – pour : 12 - contre ...- abstentions ...

DECIDE :

- De suivre les propositions de la commission d'ouverture des plis
Et
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y affèrent.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES MULTISERVICES AVEC COMPTE DE DEPOT DE FONDS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le trésor public pour créer un compte de dépôt de fonds pour les régies municipales.

Afin de ne pas multiplier les démarches administratives, Monsieur le Maire propose de regrouper les régies de recettes du Cinéma ; de photocopies de documents ; de droits de place ; de la piscine municipale en une seule régie multiservices.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité de membres présents et représentés

DECIDE :

- De créer une régie de recettes multiservices regroupant notamment les régies : Cinéma le Nouveau Palace ; Photocopies de documents ; Droits de place ; piscine municipale.
- De créer un compte de dépôt de fonds pour cette régie de recettes ;
- En raison des responsabilités qui incomberont au régisseur il sera accordé à celui-ci une indemnité annuelle de responsabilité dans la limite des taux maximaux fixés par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.
- D'autoriser Monsieur le Maire signer tout acte s'y afférent.

DISSOLUTION DES REGIES DE RECETTES REGROUPEES

Suite à la création de la régie multiservices Monsieur le Maire propose de dissoudre les régies de recettes regroupées dans la régie unique.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

- De supprimer les régies de recettes suivantes : Cinéma Le Nouveau Palace ; Photocopies de documents ; Droits de Place ; Piscine municipale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

MISE EN VENTE DE L'EPAREUSE MODELE FERRI TM 42

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une proposition d'achat de l'épareuse de la Mairie modèle FERRI TM 42 pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

Il rappelle au conseil municipal que cette épareuse n'est plus utilisée car elle s'est abimée lors de l'installation non adaptée sur la tractopelle de la Mairie.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De vendre l'épareuse FERRI TM 42 au prix de 1 800 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) prévoit la réalisation d'une opération groupée d'élaboration et d'actualisation du PCS sur le territoire.

Dans le cadre de cette opération, l'actualisation complète d'un PCS sera complétée par la réalisation de 2 exercices « inondation » (un avant l'actualisation et l'autre après).

En fonction de la taille des communes, une telle prestation pourrait varier entre 6 500 et 8 500 € TTC (4 000 à 6 000 pour l'actualisation du document et 2 500 pour la réalisation des 2 exercices) ;

Subvention possible de 20 % de la Région.

Le PAPI d'intention Tech-Albères (en cours d'instruction depuis 2019) prévoit la réalisation d'une opération groupée d'élaboration et d'actualisation de PCS sur le territoire. Une quinzaine de communes devrait être ciblées par cette opération. La commune de Prats-de-Mollo ne fait pas partie de ces communes, il y a possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente au cas où une Commune se désisterait. Monsieur le Maire rappelle que la PCS peut être actualisé de deux manières :

- une actualisation complète qui nécessite généralement l'intervention d'un prestataire afin de repenser l'organisation générale du document (c'est ce qui est envisagée dans l'opération proposée) au cours de laquelle la réalisation d'exercice de mise en pratique est préconisée.
- une actualisation simple qui consiste simplement à mettre à jour les listings contenus dans le

document : liste des personnes à mobilisées en gestion de crise ainsi que leur coordonnées, liste des établissements sensibles et des personnes vulnérables ainsi que leurs coordonnées, liste du matériel à disposition de la commune, annuaire de crise (préfecture, pompiers, etc.), autres.

Il est conseillé de le faire une fois par an. Il est surtout très important de le faire à minima à chaque début de mandat (lorsque d'importants changements de personnes peuvent avoir eu lieu).

Considérant qu'aucun incident majeur n'est intervenu sur la commune depuis la réalisation du PCS et qu'il n'y a pas de modifications importantes par rapport aux risques, Monsieur le Maire propose qu'une commission de travail soit constituée afin d'effectuer une actualisation du PCS ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE :

- De charger la Commission de sécurité d'effectuer l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA POSE DE BARRIERES PIVOTANTES POUR LA SECURISATION DES PASSAGES A GUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS ET PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la pose de barrières pivotantes et de signalisation afin de sécuriser des passages à gué,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité participer à l'opération de sécurisation des passages à gué proposée par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) dans le cadre du PAPI d'intention Tech-Albères. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette opération, le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères a proposé de porter un groupement de commandes à l'échelle du territoire Tech-Albères. Cette opération permettra d'équiper des passages à gué en bénéficiant de 80% de subvention sur l'achat du matériel et la pose de barrières pivotantes et de signalisation. Le reste à charge sera supporté par la commune.

Monsieur le Maire précise que cette opération permettra à la commune de Prats-de-Mollo-la-Preste d'équiper un passage à gué. Il indique que le SMIGATA, se chargera de faire les demandes de subvention et que seule la part d'autofinancement sera facturée à la commune. Il présente le plan de financement envisagé pour cette opération (l'achat et la pose d'une barrière pivotante ainsi que la fourniture des panneaux de signalisation adéquats)

Dépense subventionnable		3 810 € TTC
FEDER (Europe)	60%	2 286 €
Région Occitanie	20%	762 €
Autofinancement	20%	762 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE le projet tant techniquement que financièrement,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes proposé pour la sécurisation des passages à gué, APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères et les communes adhérant à l'opération telle qu'annexée à la présente

APPROUVE le fait que le SMIGATA assume le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, APPROUVE le fait que la part d'autofinancement des prestations bénéficiant à la commune sera versée au coordonnateur du groupement de commandes dès la notification du marché, tel que prévu par la convention constitutive du groupement de commandes

VALIDE l'ensemble des éléments et précisions techniques mentionnés dans l'annexe à la présente délibération,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment la décision approuvant le choix du/des candidat(s) retenu(s) et le montant définitif des prestations à réaliser le compte de la commune.

Affaires diverses

Linda BINI

- Afin de préparer le pratéén, faire passer les articles

Michèle AURIOL

- Abeline LEAL a mis fin à son contrat, Emilie BARRET prendra ses fonctions le 26 avril jusqu'au 25 octobre en CDD 6 mois.

Bernard REMEDI

- Compte rendu de la réunion sur les flux de la taxe ordure ménagère.
- Fait le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre de Gestion du Personnel concernant les avancements de grade (l'ancienneté ne sera plus prise en compte, l'évaluation annuelle comptera pour 40 % ; et des critères bien précis fixés par le centre de gestion influenceront pour 60 %)

Francis VILA

- A reçu des devis pour les n° des rues

Philippe MOLY

- Fait le compte rendu des travaux en cours d'avancement
- 2 chantiers vont démarrer prochainement : le pont du ravin St Jean et le bouclage de l'eau de la Bernède
- Réunion de la SEM : des bornes électriques pour les véhicules vont être placées
- Compte rendu sur le questionnaire sur l'éclairage public
- Fait le compte rendu de la réunion avec M. LORENZELLI Rémi qui a monté un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Demande au conseil municipal de réfléchir à des projets d'aménagements futur comme par exemple refaire la rue de la Favorite ; les parapets du Foiral ; le Rincon...

Ghislaine PALAU

- La prochaine vaccination aura lieu le 7 mai pour la 2^{ème} dose aux mêmes horaires – 5 places sont à prendre pour les personnes ayant eu le covid19 (1 seule injection)

Claude FERRER

- Chaufferie bois : l'étude de faisabilité fait apparaitre la non rentabilité – Il proposera une étude pour les chaudières à granulés.